



**PRÉ-SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
3^{EME} CYCLE DU CONSEIL DES DROITS
DE L'HOMME DE L'ONU**

Palais des NU à Genève, 02 avril 2019

Déclaration Orale CNDH/RDC

**Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions Permanentes accréditées
auprès de l'Office des Nations Unies pour les Droits de l'Homme à
Genève**

1. J'ai l'honneur de prendre la parole devant vous, au nom de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de la République Démocratique du Congo ;
2. Le 28 septembre 2018, la CNDH – RDC a soumis une contribution au titre du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel ;
3. Cette contribution a fourni des informations alternatives autour de 92 recommandations sur les 190 acceptées par la RDC lors du 2^{ème} cycle de l'EPU, représentant ainsi 15 thématiques ;
4. Mais, pour la présente pré-session, permettez-moi d'aborder seulement 2 de ces 15 thématiques à savoir :

- ✓ **la Ratification par la RDC, des instruments internationaux des droits de l'homme**
- ✓ **l'appui institutionnel à la Commission Nationale des Droits de l'Homme**

A. Ratification par la RDC, des instruments internationaux des droits de l'homme

- Lors du 2^{ème} cycle de l'EPU, 11 Recommandations avaient formulées à la RDC par 8 Etats concernant la ratification des instruments internationaux des droits de l'homme ;
- Depuis le dernier cycle de l'EPU, quelques avancées relatives à la mise en œuvre ont été enregistrées ;
- Il s'agit de la ratification, par la RDC, de la Convention sur le droit des personnes handicapées et son Protocole facultatif ;
- Cependant, d'autres instruments pertinents restent encore à ratifier en vue de permettre à la RDC de s'engager davantage dans la voie de l'amélioration de la situation des droits de l'homme à travers notamment :
 - *l'abolition de la peine de mort*
 - *la protection des personnes contre les disparitions forcées*
 - *la protection des travailleurs migrants et les membres de leur famille*
 - *la possibilité pour les citoyens congolais, de saisir le Comité de surveillance de l'application du Pacte international relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, en cas de violation des droits énoncés dans le Pacte.*

C'est pourquoi, nous vous invitons respectueusement de recommander à la RDC de :

- a. **Ratifier le 2^{ème} Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;**
- b. **Ratifier la Convention contre les disparitions forcées ;**
- c. **Ratifier la Convention relative à la protection des travailleurs migrants et les membres de leur famille ;**
- d. **Ratifier le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.**

B. Appui institutionnel à la Commission Nationale des Droits de l'Homme

- Quant à l'appui institutionnel à la CNDH, lors du 2^{ème} cycle, 8 Recommandations avaient été formulées à la RDC par 9 Etats ;
- En dépit du fait que la CNDH de la RDC est déjà opérationnelle, ses membres ont été désignés et, ils sont effectivement entrée en fonction depuis 2015, cette Institution d'appui à la démocratie ne peut pas remplir convenablement son mandat de promotion et de protection des droits de l'homme,
 - 1) *faute des bâtiments autonomes pour son siège et ses Bureaux de Représentation en Province,*
 - 2) *faute de personnel suffisant déployé sur toute l'étendue de la République,*
 - 3) *faute de budget conséquent et d'un taux raisonnable de décaissement sur ce budget.*

A tout cela, nous vous saurons gré de recommander également à la RDC de :

- a. **Doter la CNDH d'un Bâtiment autonomes aussi bien pour son siège ainsi que pour ses Bureaux de Représentation Provinciale ;**
- b. **Augmenter significativement le budget de la CNDH ainsi que le taux de décaissement sur ce budget afin de lui permettre d'exécuter convenablement son mandat.**

Pour d'informations, la CNDH vous invite respectueusement à vous procurer des documents ci-après mis sur sa table :

- a. **la Présentation PowerPoint de la CNDH – RDC ayant développé les 2 thématiques que je viens d'exposer ;**
- b. **les deux Fiches de plaidoyer relatives à ces deux thématiques que je viens de présenter.**

Et, pour la **Contribution de la CNDH soumise au titre du 3^{ème} cycle de l'EPU**, je vous invite à vous la procurer au www.cndhrdc.cd.

JE VOUS REMERCIE.